

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*

Le 30 mai 2024 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 mai 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Gilles MARY, 1<sup>er</sup> adjoint.

*Membres en exercice : 19*

**Présents :**

G. MARY, P. LEMARCHAND, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, D. LELUBEZ, F. NAGA, C. VANHECKE, A. CAPART, G. GOURDEL, G.THOMAS-ROUTIER et V. LEROY.

**Pouvoirs :**

F. BRISSET donne procuration à G. MARY  
K. MELIN donne procuration à G. GOURDEL  
V. DALBIN donne procuration à A. LEBOULANGER  
C. LERÉVÉREND donne procuration à D. LELUBEZ  
B. MARTEL donne procuration à P. LEMARCHAND

**Absents excusés :**

A. LEDANOIS, A. VAGNER et F.LANGRENEZ

**Secrétaire de séance** : A.LEBOULANGER

**Plan pluriannuel du SDEM :**

**Exposé :**

Monsieur Philippe Lemarchand, sur demande du 1<sup>er</sup> adjoint, présente aux membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public 'ensemble de la commune », plan pluriannuel 2<sup>e</sup> année.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 151 500 € HT.

Conformément au barème du SDEM 50, la participation de la commune de Flamanville s'élevé à 106 050 € HT.

**Délibération :**

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

16	Voix pour	
0	Voix contre	
0	Abstentions	
16	Votants	

Les membres du conseil, à l'unanimité:

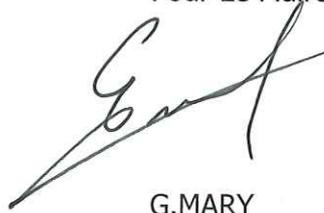
- Décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « Ensemble de la commune » Plan pluriannuel 2<sup>e</sup> année.
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le 31 décembre 2024.
- Acceptent une participation de la commune de 106 050 € HT.
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM 50 si aucune suite n'est donnée au projet.
- Donnent pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

La secrétaire de séance,



A. LEBOULANGER

Pour Le Maire empêché,



G.MARY

